

AVIS DE COURSE Dériveurs

Régate de Pentecôte SNPH 5C Samedi 22 mai 2021 - Terre Plein Digue Nord Le Havre

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 - [DP] Les règles d'hygiène contre le COVID 19 suivante :

Les concurrents porteront sur le terre-plein un masque facial de protection et respecterons une distance de 2 mètres entre les coureurs.

Ils respecteront dans ce cadre les consignes orales spécifiques qui pourront être données par l'organisation.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles sur le site internet du SNPH.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est constitué d'un fil de discussion Whatsapp réservé à l'organisation et aux entraîneurs/moniteurs inscrits.

3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte aux Optimists et aux dériveurs doubles des groupes LK, L et M à conditions que les coureurs soient mineurs et encadrés par un moniteur/entraîneur d'un club affilié à la FFV.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés dans les structures du club. Les mineurs sont sous l'autorité du moniteur/entraîneur.

4.2. Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile « compétition » de l'année en cours.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne du SNPH et envoyant par mail les documents annexes demandés à l'adresse snph@snph.org jusqu'au Vendredi 21 mai 2021 à 12h00.

4.4 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 40 coureurs maximum.

Les 40 premiers coureurs ayant remplis les formalités d'inscription seront inscrits dans l'ordre d'arrivée des dossiers jugés complets.

5 DROITS A PAYER

5.1 Un sourire (sous les masques) à destination des organisateurs.

6 PUBLICITE

6.1 Sans objet

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription par les entraîneurs/moniteurs, le samedi 22 mai de 13h15 à 13h45.

8.2 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque entraîneur/moniteur s'assure de la conformité des bateaux des coureurs dont il a la charge.

10 LES PARCOURS

Les parcours sont de types construits dans la petite rade du Havre.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Une pénalité allant jusqu'à la disqualification pourra être appliquée dans possibilité d'appel lorsqu'un manquement à la règle de prophylaxie COVID est constatée par l'organisation ou un membre du comité de course.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Seuls les bateaux des moniteurs/entraîneurs et ceux de l'organisation sont autorisés.

16 PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *Céline EUDE* au 02 35 21 01 41 ou celine.snph@gmail.com